

NIVEAU 4

CONTEXTE

La profession souhaite faire évoluer les prestations esthétiques et les compétences en fonction des activités réalisées sur le terrain.

Tandis qu'une partie des entreprises cherche à développer de nouveaux services en réponse à la pression concurrentielle, mais leur mise en place n'est pas toujours aisée.

De ce fait, il paraît nécessaire de renforcer l'acquisition de compétences techniques solides et de compétences en matière de relation client pour les publics préparant le BP.

A savoir

- L'esthéticien hautement qualifié agit pour le bien-être et le confort de sa clientèle.
- L'utilisation de produits cosmétiques a pour but d'entretenir et d'embellir la peau et les phanères.
- L'activité nécessite une présentation soignée et des attitudes professionnelles dont discrétion, écoute, courtoisie, empathie.

OBJECTIF PROFESSIONNEL ET OPERATIONNEL

Suite du CAP Esthétique, cosmétique, parfumerie ce brevet professionnel se prépare uniquement en apprentissage ou dans le cadre de la formation continue.

L'objectif premier de l'alternant est :

- D'obtenir le BP Esthétique - Cosmétique – Parfumerie

Et pour y parvenir il doit, atteindre les objectifs fixés par le référentiel du diplôme, en développant des compétences supérieures sur la base de celles acquises durant le CAP Esthétique - Cosmétique – Parfumerie.

- C'est un technicien hautement qualifié spécialisé dans :

- Il assure l'accueil et le suivi de la clientèle (prise de rendez-vous, analyse de la demande, présentation des prestations).
- La maîtrise de toutes les techniques en soins esthétiques du visage et du corps, et en maquillage.
- Les prestations de beauté et de bien-être visage et corps
- Le conseil à la clientèle et la vente des produits cosmétiques, d'hygiène corporelle, de parfumerie et d'accessoires de soins esthétiques.
- Assure le suivi et le conseil à la clientèle et la vente de prestations esthétiques



A noter :

Le titulaire du diplôme doit s'attacher à :
Respecter la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité au travail et adopter les comportements et attitudes conformes, en vue de garantir l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens

- L'animation de pôles de vente auprès de la clientèle
- La formation et l'encadrement du personnel au sein de l'entreprise
- La gestion technique, administrative et financière d'une entreprise
- Utiliser des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle conformes à la réglementation européenne en vigueur
- Adopter une démarche respectueuse de l'environnement

RNCP 39291 – BP ESTHETIQUE - COSMETIQUE -
PARFUMERIE -

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39291/>

PUBLIC VISE

Consulter les liens suivants :

En Contrat d'apprentissage : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>

En contrat de professionnalisation <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15478>

MODALITES / DELAIS D'ACCES

En amont de la contractualisation le candidat doit :

- Contacter le CFA sur site
- Participer à l'une des réunions d'informations sur invitation transmise par mail.
- Un dossier d'inscription lui sera remis à la fin de la réunion.

MAITRE D'APPRENTISSAGE OU TUTEUR

Un maître d'apprentissage ou un tuteur doit être désigné par l'entreprise pour accompagner l'alternant tout au long de son parcours et assurer la liaison avec le CFA.

À défaut de dispositions conventionnelles, le maître d'apprentissage ou tuteur doit :

- Détenir un diplôme ou un titre relevant du même domaine et d'un niveau au moins équivalent à celui préparé par l'apprenti.
- Justifier d'au moins une année d'activité professionnelle en rapport avec la qualification visée, Ou
- Avoir exercé pendant au moins 2 ans une activité en rapport avec la qualification préparée par l'apprenant.

Nombre d'apprentis encadrés en contrat d'apprentissage	Jusqu'à 2 apprentis + 1 redoublant.
Nombre de salariés encadrés en contrat de professionnalisation	3 personnes si le tuteur est salarié.
	L'employeur peut assurer lui-même le tutorat s'il remplit les conditions de qualification et d'expérience. Dans ce cas, il peut suivre 2 personnes.

A noter :

L'employeur doit veiller à ce qu'il bénéficie de formations lui permettant d'exercer sa mission et de suivre la formation de l'alternant (évolution du contenu et des diplômes).

DUREE, CALENDRIER ET LIEU DE REALISATION

Durée totale de la formation

800 heures soit 2 ans

Lieu de déroulement de la formation

Au CFA CMARG situé au 41 Zone Artisanale GALMOT- 97300 Cayenne.

Le rythme de l'alternance

1 semaine au CFA, puis 2 semaines en entreprise : Selon un calendrier annuel mis en place par le CFA CMARG.

PREREQUIS / CONDITIONS D'ACCES

- L'obtention du CAP Esthétique - Cosmétique – Parfumerie
- Être reconnu apte à l'exercice du métier lors de la visite médicale d'embauche.
- L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise dont le secteur d'activité correspond au métier visé.

PERIODE ENTREE EN FORMATION

Début du cycle de formation : **Mois de septembre.**

Notre campagne de recrutement débute le **1^{er} avril** et **s'achève le 31 décembre** de chaque année.

Calendrier

L'établissement met à la disposition des alternants, des employeurs et des parents (si alternant mineur) un site, le portail [Net-Y Paréo](#), qui leur permet de consulter de nombreuses informations importantes concernant le déroulement de la formation.

Le CFA fournira aux intéressés une fois l'inscription validée :

- ❑ Le lien de connexion au portail
- ❑ Des identifiants qui leurs sont personnels.

MODALITES PEDAGOGIQUE, SUIVI ET SANCTION DE LA FORMATION

Modalités pédagogiques et suivi

- ❑ Formation en présentiel en centre selon, le calendrier de l'alternance et l'emploi du temps de la filière.
- ❑ Évaluation formative tout au long de la formation permettant un suivi régulier des progrès, des acquis et des activités au CFA et en entreprise.
- ❑ Des évaluations théoriques afin de maintenir un travail constant et vérifier l'acquisition des compétences et connaissances.
- ❑ Des visites en entreprises, à raison de 2 par an et par filière sont organisées par les formateurs, leurs permettant d'ajuster les apprentissages.
- ❑ Des conseils de classes sont organisés par le CFA à raison de 2 par filière et par an.
- ❑ Des examens blancs sont organisés pour préparer au mieux l'examen final.
- ❑ Évaluation certificative conforme aux modalités du RECTORAT.
- ❑ Les alternants de 2^{ème} année bénéficient d'une semaine de révision avant les examens finaux.
- ❑ Le CFA prend en charge l'inscription des alternants aux épreuves d'examens, conformément au calendrier du RECTORAT.

Méthodes pédagogiques

- ❑ Situations de formations en salles (apports théoriques)
- ❑ Situations de formation en atelier (apports pratiques)
- ❑ Retours d'expérience
- ❑ Travaux collaboratifs

Moyens et / ou outils pédagogiques

- ❑ Ateliers avec matériels et appareils professionnels
- ❑ Salles de formation équipées
- ❑ Un centre de ressources et d'aide à la formation
- ❑ Outillage individuel et / ou collectif

Moyens humains

- ❑ Formateurs d'enseignements professionnels
- ❑ Formateurs d'enseignements généraux
- ❑ Un responsable pédagogique
- ❑ Un CPE

Sanction de la formation

- ❑ Diplôme CAP Esthétique - Cosmétique – Parfumerie
- ❑ Relevé de notes
- ❑ Procès-verbal de délibération : Liste des admis pour affichage du RECTORAT.

CONTENU DE LA FORMATION

Le programme du BP Esthétique - Cosmétique – Parfumerie est défini dans le référentiel du diplôme, accessible par le suivant :

https://referentiels-professionnels.eduscol.education.fr/bp_e cp.html

Autres liens de références

RNCP du diplôme :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39291/>

Fiches métiers des formations proposées :

[Offre de formation du CFA – CMA GUYANE \(cma-guyane.fr\)](https://www.francecompetences.fr/offre-formation/cfa-cma-guyane/)

Activités visées

- Réalisation de techniques :
 - De soins esthétiques du visage et du corps
 - D'épilation, de coloration, de décoloration des poils
 - D'embellissement des cils
 - De soins des ongles et de prothèses ongulaires
 - De maquillages du visage et des ongles
- Conseil en image
- Accueil et suivi de la clientèle
- Conseil, vente de prestations esthétiques et de produits cosmétiques,
- D'hygiène corporelle, de parfumerie et d'accessoires de soins esthétiques
- Mise en valeur des produits, des prestations
- Animation d'un pôle de vente
- Gestion des plannings, des cabines, du stock, des encaissements
- Coordination de l'équipe
- Accompagnement d'un stagiaire, d'un nouveau salarié
- Élaboration ou mise en place des stratégies de l'entreprise
- Gestion du stock
- Management et encadrement du personnel
- Gestion de l'espace de vente
- Présentation et promotion des nouveaux produits, des prestations et des matériels
- Animation de journées de promotion et de vente
- Conseil pour la mise en valeur de la personne

Compétences attestées

Prestations de beauté et de bien-être visage et corps (correspond à l'épreuve E1)

- Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques de soins esthétiques spécifiques du visage
- Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques de soins esthétiques du corps
- Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage du visage et des ongles
- Mettre en œuvre des protocoles adaptés d'embellissement des cils
- Adapter et mettre en œuvre des protocoles de soins spécifiques des ongles, des mains, des pieds et de prothésie ongulaire
- Conduire une prestation UV

Expression et connaissance du monde

- Produire et analyser des discours de nature variée
- Produire et analyser des supports utilisant des langages différents
- Mobiliser la culture acquise en cours de formation pour produire et analyser des discours et des supports
- Construire une réflexion personnelle fondée sur des documents proposés, sur des travaux conduits en cours, sur des lectures et une expérience personnelle et professionnelle

Relation client - Valorisation et animation de l'entreprise (correspond à l'épreuve E2)

- Accueillir et prendre en charge la clientèle
- Conseiller, vendre des prestations esthétiques, des produits cosmétiques et fidéliser la clientèle
- Animer un lieu de vente, des journées de promotion
- Évaluer la satisfaction de la clientèle

Vie et gestion de l'entreprise (correspond à l'épreuve E3)

- Organiser et planifier l'activité de l'entreprise
- Encadrer le personnel : recruter, former, animer et évaluer
- Gérer l'entreprise

Langue vivante

Compétences de niveau B1+ du CECRL

- S'exprimer oralement en continu
- Interagir en langue étrangère
- Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère

TARIFS

En Contrat d'apprentissage et en contrat de professionnalisation : Le coût de la formation est calculé par l'OPCO en fonction d'un niveau de prise en charge déterminé par la branche professionnelle ou France Compétences.

- Ce niveau varie en fonction de la formation visée et de l'OPCO qui la finance.

REMUNERATION DE L'ALTERNANT

Selon l'âge et l'année d'exécution du **contrat d'apprentissage** : entre 27 et 100 % du Smic ou du SMC (salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé) pour les plus de 21 ans.



A noter :

Le gouvernement a mis à disposition un simulateur du salaire d'un salarié en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation accessible par le lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R63645>

En contrat de professionnalisation : Entre 55 et 100 % du Smic selon l'âge et le niveau de qualification avant le contrat ; 85 % du salaire minimum conventionnel de branche s'il est plus favorable et si la personne a 26 ans et plus.

ECHEC A L'EXAMEN FINAL

Le redoublement ou prolongation / prorogation du contrat

En contrat d'apprentissage

Selon **L'Art.L.6222-11 du Code du trav.** : Si échec aux examens de sa dernière année, le contrat peut être prolongé, sur une durée maximale d'1 an.

Selon deux modalités différentes soit par :

- La prorogation du contrat initial, avec l'accord de l'employeur, dans la même entreprise.
- La conclusion d'un autre contrat avec un nouvel employeur.

En contrat de professionnalisation

Lorsqu'il est conclu en **CDD**, il a pour durée celle de l'action de professionnalisation envisagée :



A noter :

Article R6222-48 Code du trav. : si l'état de handicap l'exige la durée du contrat est prolongé d'un an au plus, sans que cela fasse obstacle à la conclusion d'un nouveau contrat avec un autre employeur, s'il y a eu échec à l'obtention du diplôme ou du titre professionnel, en application du **2° de l'article L. 6222-11.**

- Il peut être renouvelé 1 fois si le bénéficiaire n'a pas pu obtenir la qualification envisagée.

Conservation des notes

Tous les candidats, peuvent demander à bénéficier : de la conservation des notes, **égales ou supérieures à 10/20** ; des notes obtenues à l'examen et aux différentes épreuves **pendant 5 ans**, à compter de leur date d'obtention.



A noter :

Un diplôme est toujours délivré en exemplaire unique.

Mais vous pouvez obtenir une attestation de réussite et / ou votre relevé de notes, qui vous sera délivrée après vérification du procès-verbal de délibération, via le lien suivant :

<https://www.ac-guyane.fr/demande-d-attestation-de-reussite-etou-de-releve-de-notes-123047>

A L'ISSU DE L'OBTENTION DU DIPLOME

Débouchés

Le titulaire du BP Esthétique Cosmétique Parfumerie exerce son activité principalement dans les parfumeries ou les instituts de beauté dont il peut, après quelques années d'expérience, assurer la direction technique.

Mais il peut accéder directement à des postes à moyenne ou haute responsabilité dans des domaines d'activités variés, par exemple :

- ❑ Institut de beauté spécialisé ou non
- ❑ Parapharmacies
- ❑ Animateur commercial pour des entreprises de produits et de matériels
- ❑ Conseiller en image.
- ❑ Responsable de parfumerie
- ❑ Conseiller / conseillère de vente en parfumerie
- ❑ Esthéticienne
- ❑ Commercial en cosmétique
- ❑ Démonstratrice pour un laboratoire
- ❑ Gérant(e) d'un salon d'esthétique
- ❑ Prothésiste ongulaire
- ❑ Enseignant / enseignantes de techniques professionnelles

Poursuite de formation

Vous avez la possibilité de vous spécialiser davantage afin d'élargir leurs perspectives de carrière et acquérir et développer de nouvelles compétences dans différents domaines de l'univers de la beauté :

Exemple(s) de formation(s) :

- ❑ BTS Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie (MECP)
- ❑ CQP Maquilleur Conseil Animateur
- ❑ CQP Styliste Ongulaire
- ❑ Spa Praticien
- ❑ BM Esthéticien Cosméticien
- ❑ BTS Management Commercial Opérationnel (MCO)
- ❑ Praticien Animateur de Spa
- ❑ Certification Socio-Esthétique – Prestation auprès d'un public fragilisé
- ❑ Certification Réaliser une pose d'extensions de cils classique
- ❑ BTS Négociation et Digitalisation de la Relation

PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Vous disposez au sein du CFA d'un **Référent Handicap**, placé sous l'autorité du Directeur.

- ❑ Il veille à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de l'établissement
- ❑ Il accompagne les alternants tout au long de leur formation.

Il est votre interlocuteur privilégié :

- ❑ Dans vos démarches et s'assure que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.
- ❑ De vos familles ainsi que des équipes pédagogiques pour la prise en compte de votre situation de handicap au CFA et en entreprise.